

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.749.2008.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

GENÈVE, 30 SEPTEMBRE 1957

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS PROPOSES PAR LE PORTUGAL
AUX ANNEXES A ET B, TELLES QU'AMENDEES¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 1^{er} octobre 2008, c'est-à-dire à l'expiration du délai de trois mois à dater de la notification dépositaire C.N.461.2008.TREATIES-1 du 1^{er} juillet 2008 transmettant le texte des amendements proposés par le Gouvernement portugais aux Annexes A et B de l'Accord, telles qu'amendées, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. Par conséquent, conformément au paragraphe 3 de l'article 14 de l'Accord, les amendements sont donc réputés acceptés et entreront en vigueur pour toutes les parties contractantes à la date proposée, soit le 1^{er} janvier 2009.

Le 13 octobre 2008



¹ Voir notification dépositaire C.N.461.2008.TREATIES-1 du 30 juin 2008 (Proposition d'amendements par le Portugal aux Annexes A et B, telles qu'amendées).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.